



Troïka: vers un plan de relance sociale et de l'emploi

Commissions : Commission de l'emploi et des affaires sociales [13-02-2014 - 15:47]

Une augmentation du chômage - en particulier parmi les jeunes, les incitant à émigrer - la disparition de PME et une hausse de la pauvreté - même parmi la classe moyenne - sont les principales conséquences de la crise économique et des mesures mises en place en Grèce, à Chypre, au Portugal et en Irlande, par la BCE, la Commission et le FMI (Troïka), souligne une résolution de la commission de l'emploi adoptée ce jeudi. Les députés demandent un plan de relance de l'emploi dans ces pays.

"Il est temps de retrouver la situation sociale et de l'emploi qui a été détruite et de réparer les dommages occasionnés. La dimension sociale européenne a complètement été passée sous silence par ceux qui agissent comme si l'Europe était uniquement un club de créanciers", a déclaré le rapporteur Alejandro Cercas (S&D, ES) dont le texte a été adopté par 27 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

Hausse du chômage, du taux de pauvreté et disparition de PME

La crise économique et financière et les politiques d'ajustement dans les quatre pays ont abouti à une augmentation du taux de chômage, en particulier du chômage de longue durée et de celui des jeunes, qui en 2012 a atteint plus de 50% en Grèce, plus de 30% au Portugal et en Irlande et 26,4% à Chypre, les incitant à émigrer.

La disparition de PME est une des causes du chômage et menace une future reprise économique, estiment les députés, soulignant que les politiques d'ajustement recommandées par la Troïka n'ont pas protégé certains secteurs stratégiques qui auraient pu être protégés pour soutenir la croissance et la cohésion sociale.

La précarité de l'emploi s'est développée tout comme la détérioration des conditions de travail, par exemple le salaire minimum a été réduit de 22% en Grèce. De nouvelles formes de pauvreté touchant les classes moyennes et les personnes qui travaillent sont apparues, telles que l'incapacité de rembourser des prêts et de payer des factures d'énergie élevées, entraînant des expulsions et une pauvreté énergétique.

Analyse d'impact et davantage de flexibilité nécessaires

Les conditions imposées en échange d'assistance financière ont mis en danger les objectifs sociaux de l'UE, notamment du fait du peu de temps accordé pour mettre en place ces mesures et du manque d'analyse d'impact sur les différents groupes sociaux.

Les plans d'ajustement ont recommandé des coupes sociales budgétaires dans des domaines fondamentaux tels que les retraites et l'accès à des services de base plutôt que d'accorder une certaine flexibilité aux États membres pour choisir les domaines d'économies à réaliser, regrettent les députés.

Ils déplorent également le fait de ne pas avoir consulté les partenaires sociaux et l'Organisation internationale du travail dans l'élaboration de ces programmes, ce qui a conduit par exemple, la cour constitutionnelle du Portugal à annuler certaines dispositions législatives.

Relancer l'emploi et rétablir des normes sociales

Les États membres et l'UE doivent mettre en place un plan de relance de l'emploi, une fois que l'essentiel de la crise est passé, en tenant particulièrement compte de la situation des PME, notamment dans l'accès aux financements.

Communiqué de presse

La Commission, la BCE et l'Eurogroupe (ministres des finances de la zone euro) devraient réviser les mesures mises en place le plus tôt possible et l'UE soutenir, avec des moyens financiers suffisants, le rétablissement des normes de protection sociale et la lutte contre la pauvreté, ajoutent les députés.

Prochaines étapes

Les recommandations de la commission de l'emploi et des affaires sociales seront adoptées en plénière en mars.

Contexte

Des programmes d'ajustements de la Troïka ont été mis en œuvre en Grèce (mai 2010 et mars 2012), en Irlande (décembre 2010), au Portugal (mai 2011) et à Chypre (juin 2013).

Procédure: rapport d'initiative

Sous la présidence de: Pervenche Berès (S&D, FR)

Contact

Nora CHAAL

BXL: (+32) 2 28 32269

STR: (+33) 3 881 78290

PORT: (+32) 498 98 34 02

EMAIL: empl-press@europarl.europa.eu

TWITTER: EPSocialAffairs